

Genève, le 26 novembre 1934.

Nomination d'un membre du Comité d'hygiène en remplacement
du Professeur Léon Bernard, décédé.

Le Secrétaire général, agissant conformément aux instructions du Président du Conseil de la Société des Nations, a l'honneur d'informer les membres du Conseil qu'il a reçu une lettre du Président du Comité d'hygiène proposant de nommer Membre de ce Comité M. Jacques PARISOT, Professeur d'hygiène et de médecine sociale à l'Université de Nancy, en remplacement du Professeur Léon BERNARD, décédé (°).

Dans cette lettre, le Président du Comité d'hygiène signale l'urgence qu'il attache à ce que cette proposition soit soumise au Conseil à une date aussi rapprochée que possible, "de façon que le Professeur Parisot soit mis en mesure de participer en qualité de membre effectif aux travaux du Comité, en particulier à ceux qui s'exécutent en France et où il est indispensable de bénéficier de l'appui d'un membre français du Comité d'hygiène".

Le Président du Conseil et le Rapporteur pour les questions d'hygiène ont donné leur assentiment à la procédure suivante qui a déjà été appliquée^(oo): Sauf observations des membres du Conseil présentées avant le 8 décembre, le Président considérera que, se rangeant à l'avis du Rapporteur, ils donnent leur agrément à la nomination de M. Jacques PARISOT comme membre du Comité d'hygiène en remplacement du Professeur Léon Bernard. Cette nomination prendrait effet le 10 décembre 1934.

(°) Le Professeur Léon Bernard était l'un des six membres choisis par le Conseil de la Société des Nations après consultation avec le Comité d'hygiène (constitution du Comité d'hygiène, C.H.197, page 16).

(oo) Notamment en 1933 pour le remplacement de M. Paul Painlevé.